

**VILLE DE MARNAY**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 avril 2010**

**Sous la présidence de M. Vincent BALLOT.**

10 conseillers présents:

FASSET J-Louis, GIRARD Bernard, MANDRET Serge, MORCHE Bernard, MOUCHOT Yves et RIETMANN Michaël.

BONNET Monique, BOUCHASSON Laurence et MADIOT Bernadette.

Pouvoirs : Claire DA SILVA pour Michaël RIETMANN, Christian MARTIN pour Monique BONNET, Jean-Marc STARKE pour Laurence BOUCHASSON, Rémi VIEY pour Vincent BALLOT

Absent : THIELLEY Pascal

Secrétaire de séance : Mme Laurence BOUCHASSON

Ordre du jour :

- Comptes administratifs 2009 et comptes de gestion 2009 (commune, services eaux et assainissement) ;
- Budgets primitifs 2010 : Commune - Service des Eaux - Service Assainissement ;
- Vote des taux d'imposition ;
- Affectation des résultats ;
- Subventions aux associations ;
- Avenant à la convention de gestion du camping par SLD ; convention Profession Sport 25 ;
- Subvention Agence de l'eau : réseaux d'eau ;
- Subvention Conseil Général et Région : phase 3 SAUC ;
- Rapport sur l'eau 2009 ;
- Approbation de la modification du PLU ;
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque particulière n'a été faite.

Modification de l'ordre du jour : M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations concernant l'augmentation du prix de l'eau, le 4<sup>ème</sup> PASS foncier, la demande de subvention pour des travaux dans les écoles, la demande d'aide de la CAF pour des travaux à la ludo-bibliothèque et l'Indemnité de Conseil et de Budget.

Aucune objection n'est faite.

**I - Comptes administratifs 2009 et comptes de gestion 2009 (commune, services eaux et assainissement).**

M. le Maire procède à la lecture des différents comptes administratifs et explique le détail :

**Comptes administratifs 2009**

## COMMUNE

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
803 923,23 €	1 053 578,3 €	799 384,89 €	598 148,36 €
<u>Excédent : 249 655,04 €</u>		<u>Déficit : 201 236,53 €</u>	

**Excédent global : 48 418,51 €**

## SERVICE DES EAUX

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
109 733,02€	214 455,51 €	245 997,29 €	190 154,14 €
<u>Excédent : 104 722,49 €</u>		<u>Déficit : 55 843,15 €</u>	

**Excédent global : 48 879,34 €**

## SERVICE ASSAINISSEMENT

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
115 063,8 €	165 562,87 €	435 393,64 €	556 394,42 €
<u>Excédent : 50 499,07 €</u>		<u>Excédent : 121 000,78 €</u>	

**Excédent global : 171 499,85 €**

Passage au vote :

Conformément à la loi, M. le Maire ne participe pas au vote et laisse le conseil municipal se prononcer sur les comptes administratifs et les comptes de gestion.

**Les trois comptes administratifs et comptes de gestion 2009 sont adoptés à l'unanimité.**

## **II - Budgets primitifs 2010 : Commune - Service des Eaux - Service Assainissement**

M. le Maire procède à la lecture des différents budgets primitifs et explique le détail :

### **Budgets primitifs 2010**

## COMMUNE

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
1 058 268 €	1 058 268 €	1 670 323 €	1 670 323 €
<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
1 058 268 €	1 058 268 €	1 670 323 €	1 670 323 €
Dans lesquels on trouve : Charges générales (personnel, chauffage, éclairage ...): 697 510 € Charges financières : 59 000 €	Services : 60 600 € Impôts : 482 794 € Dotations : 363 121 €	Remboursement des emprunts : 126 676 € Achats biens : 283 400 € Travaux en cours : 993 310 €	Subventions : 489 692 € Emprunts : 702 360 €

## SERVICE DES EAUX

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
188 304 €	188 304 €	304 818 €	304 818 €

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
188 304 €	188 304 €	304 818 €	304 818 €
Charges générales et de personnel : 61 000 € Intérêts : 11 125 €	Vente de l'eau et branchements : 130 800 €	Travaux : 222 000 € Remboursement des emprunts : 16 900 €	Subventions : 99 210 € Emprunts : 45 986 €

## SERVICE ASSAINISSEMENT

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
229 688 €	229 688 €	194 486 €	194 486 €

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
229 688 €	229 688 €	194 486 €	194 486 €
Charges générales et de personnel : 125 599 € Intérêts : 43 904 €	Taxes et redevance : 125 000 € Subventions : 54 189 €	Remboursement des emprunts : 25 200 € Travaux : 81 397 €	Subventions : 30 000 € Emprunts : 0 €

Passage au vote :

**Les trois budgets primitifs 2010 sont adoptés à l'unanimité.**

### **III – Vote des taux d'imposition.**

Les travaux pour la commune seront axés sur la voirie et le Schéma Urbain de Caractère. D'autres travaux importants sont prévus : la station d'épuration, l'aménagement plan d'eau, le local associatif et la réhabilitation des vestiaires du terrain de foot, l'entretien du patrimoine, la toiture de l'église. Un débat s'instaure sur la pertinence d'augmenter les impôts compte tenu de ces projets, de l'endettement de la commune, de la situation économique générale. Une réflexion approfondie, sur la stratégie financière de la commune, devra avoir lieu pour le financement futur de ces investissements.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide pour cette année encore, de ne pas augmenter les taux des quatre taxes pour la part communale :

Taxe d'habitation	4,61 %
Taxe sur le foncier bâti	10,41 %
Taxe sur le foncier non bâti	21,96 %
Taux relais CFE	4,16 %

**Abstention : 1**

**Pour : 13**

### **IV – Augmentation du prix de l'eau.**

De gros investissements sont à réaliser :

- pour l'eau potable :

Remplacement des branchements en plomb.

Changement des canalisations dans la rue Carnot et la Grande Rue.

- pour l'assainissement :

Achat d'un terrain pour la station d'épuration.

Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Installation d'une pompe de relevage dans la rue Léon Paget.

Assainissement dans la rue Conscience et réseaux camping.

M. le Maire propose de ne pas changer le tarif de l'assainissement pour l'année 2010 ; par contre, il propose une augmentation sur le prix de l'eau.

Pour le service Eau, le coût pour la location de compteur ne change pas.

	<b>Petit compteur</b>	9,20 € / semestre
<b>Location de compteur</b>	<b>Calibre moyen</b>	14,40 € / semestre
	<b>Gros calibre</b>	27,60 € / semestre

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau consommée augmente de 9 % pour chaque tranche.

<b>Tranche</b>	<b>Prix de l'eau par m<sup>3</sup></b>
De 0 à 120 m <sup>3</sup>	1,20 €
De 121 à 240 m <sup>3</sup>	1,08 €
De 241 à 3 000 m <sup>3</sup>	1,01 €
De 3 001 à 5 000 m <sup>3</sup>	0,88 €
Au-delà de 5 000 m <sup>3</sup>	0,60 €

**Approuvée à l'unanimité.**

#### **V – Affectation des résultats.**

Lecture est faite des différentes affectations des résultats de fonctionnement.

##### Affectation du résultat de l'exercice 2009 de la Commune :

Excédent de fonctionnement : 249 655,04 €

Déficit d'investissement : 201 236,53 €

**Excédent global : 48 418,51 €**

Affectation de la somme de 201 236,53 € à la section d'investissement

Affectation de la somme de 48 418,51 € à la section de fonctionnement.

##### Affectation du résultat de l'exercice 2009 du Service des Eaux :

Excédent de fonctionnement : 104 722,49 €

Déficit d'investissement : 55 843,15 €

**Excédent global : 48 879,34 €**

Affectation de la somme de 55 843,15 € à la section d'investissement

Affectation de la somme de 48 879,34 € à la section de fonctionnement.

##### Affectation du résultat de l'exercice 2009 du Service Assainissement :

Excédent de fonctionnement : 50 499,07 €

Excédent d'investissement : 121 000,78 €

**Excédent global : 171 499,85 €**

Affectation de la somme de 121 000,78 € à la section d'investissement

Affectation de la somme de 50 499,07 € à la section de fonctionnement.

**Les trois affectations du résultat sont approuvées à l'unanimité.**

## **VI – Subventions aux associations**

Le conseil municipal examine les demandes déposées par les associations et organismes divers. Une somme de 13 061 € a été attribuée aux associations.

Dans l'ensemble, certaines subventions ont été reconduites et d'autres ont été augmentées.

La commune compense la charge de la location du gymnase intercommunal pour les associations utilisatrices de créneaux horaires pour les jeunes.

Le détail des subventions est joint au budget primitif.

**Approuvée à l'unanimité.**

## **VII – Indemnité de Conseil et de Budget.**

Faces aux problèmes rencontrés les années précédentes, l'Indemnité de conseil prévue par la loi avait été suspendue en 2009. Lors du changement de Comptable du Trésor, une nouvelle délibération doit être prise pour octroyer cette indemnité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil demande le concours du Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes et des Etablissements Publics Locaux pour assurer des prestations de conseil et accorde l'indemnité au taux de 100 % par an. Il lui accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

**Approuvée à l'unanimité.**

## **VIII – Avenant à la convention de gestion du camping par SLD ; convention Profession Sport 25**

La société SLD (Sports Loisirs Découverte) est chargée de la gestion du camping depuis 2003. Une convention a été signée entre cette société et la municipalité pour une durée de 12 ans. Cette année, la société SLD a préféré s'associer avec Profession Sport 25 afin de séparer les diverses activités du camping. Elle délègue la partie activités sportives pour créer une vraie base de loisirs. Elle conserve la partie caravaning, restauration.

Dans un premier temps, un avenant à la convention doit être établi entre la municipalité et SLD. Dans un second temps, une nouvelle convention doit être établie entre la commune et Profession Sport 25 pour permettre cette collaboration pour une durée de quinze ans.

**Approuvé à l'unanimité**

## **IX – Subvention Agence de l'eau : réseaux d'eau.**

Le maire rappelle que la commune s'est engagée dans une politique de travaux sur son réseau d'eau potable. Il faut engager un programme de renouvellement des branchements en plomb dans le centre ancien (rue Carnot, Grande Rue et Place de l'Hôtel de Ville). Il est prévu de changer une quarantaine de branchements en plomb. Afin de poursuivre les travaux nécessaires, le conseil autorise le maire à demander une subvention à l'Agence de l'eau.

**Approuvée à l'unanimité.**

## **X – Subvention Conseil Général et Région : phase 3 SAUC.**

L'étude d'aménagement des espaces publics de Marnay a été approuvée par l'assemblée délibérante le 17 novembre 2006. La troisième tranche des travaux qui concerne la Place de l'Hôtel de Ville et une partie de la Grande Rue pourrait être réalisée en 2010. Une demande de subvention au titre de la DGE a été déposée en début d'année. Il convient maintenant de déposer des demandes de subvention aux Conseils Général et Régional dans le cadre de leur politique pour les Petites Cités Comtoises de Caractère.

**Approuvée à l'unanimité**

### **XI – Subvention Conseil général.**

Il est nécessaire de procéder à des travaux aux écoles cette année : réfection des sanitaires garçons de l'école élémentaire, création de sanitaire pour la 6<sup>ème</sup> classe maternelle et changement des fenêtres aux écoles. Le Conseil autorise le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général au taux maximum.

**Approuvée à l'unanimité.**

### **XII – Aide de la Caisse d'Allocations Familiales.**

Il est prévu de procéder au changement des fenêtres de la ludo-bibliothèque pour un montant de 3 481,20 € HT. M. Le Maire propose de solliciter l'aide financière de la CAF au taux maximum.

**Approuvée à l'unanimité.**

### **XIII – Rapport sur l'eau 2009.**

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement. Ces rapports présentent en chiffres les grandes lignes de ces services. Le rendement du réseau d'eau a baissé légèrement en 2009, pendant la phase de travaux importants (remplacement du système de traitement au captage, renforcement de conduites). Les efforts seront poursuivis (remplacement de compteurs chez les particuliers, résorption des fuites, mise en place de vannes de secteur...). Le but est d'atteindre et de dépasser un rendement de 70 %.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **XIV – Approbation de la modification du PLU.**

SA Habitat et Territoire va investir sur des terrains de la zone « Saint Poirier ». Elle pourrait lancer une opération immobilière significative (construction de logements HLM dont certains immeubles en accession à la propriété). La commission pour la révision du PLU s'est réunie pour définir trois grands axes dans l'aménagement de la zone « Saint Poirier ». Après une enquête publique qui s'est déroulée du 28 novembre au 30 décembre 2009 sous la direction d'un commissaire enquêteur, une seule remarque a été déposée. Le PLU peut être modifié.

Le Conseil approuve cette modification du PLU telle qu'elle a été présentée.

**Approuvée à l'unanimité.**

### **XV – PASS foncier.**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2009, ce dernier avait mis en place le dispositif Pass foncier sur quatre lots. Un lot est toujours disponible.

Trois candidats ont déjà répondu aux conditions d'accès au dispositif et ont été désignés comme bénéficiaires des trois premiers Pass fonciers.

Un quatrième candidat répond à ces conditions d'accès au dispositif et a réservé un terrain.

Les membres du Conseil décident d'accepter le projet de construction à ce candidat.

**Approuvé à l'unanimité**

### **XVI – Questions diverses :**

#### **➤ Indemnité pour le gardiennage des églises communales.**

Une circulaire du 8 janvier 1987 précise que le montant maximum alloué aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités allouées aux agents publics.

Pour 2010, l'indemnité fait l'objet d'une revalorisation additionnelle de 0,79 %. Le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 471,87 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice.

Le Conseil décide de fixer cette indemnité à 471,87 € au gardien de l'église communale.

**Approuvé à l'unanimité**

➤ **Convention ATESAT**

La direction départementale des Territoires de la Haute-Saône apporte son concours aux communes dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2009 et il est proposé de procéder à son renouvellement. Cette nouvelle convention sera annuelle et renouvelable tacitement deux fois. Elle comprend des missions de base et une mission optionnelle pour les communes.

**Approuvée à l'unanimité**

➤ **Syndicat de l'école départementale de musique :**

La commune de Saint Loup sur Semouse demande son retrait du syndicat de l'Ecole Départementale de Musique.

**Approuvé à l'unanimité**

➤ **Location Alambic.**

Le tarif de location de l'alambic est actuellement de 11,43 €. Le nouveau tarif sera de 15 €.

**Approuvé à l'unanimité**

➤ **Participation des collèges de Marnay et de Pesmes.**

Le vendredi 5 mars 2010 après-midi, les collégiens de 6<sup>ème</sup> des collèges de Marnay et de Pesmes ont assisté à une représentation de la pièce de théâtre « La fiancée de Barbe-Bleue » à la salle culturelle Anne Frank.

M. Le Maire demande l'autorisation de facturer, au collège de Marnay, la somme de 366 € et, au collège de Pesmes, la somme de 138 €. Ces sommes correspondent à leur participation financière en fonction du nombre d'enfants présents au spectacle.

**Approuvée à l'unanimité**

➤ **Tarif pour la vérification des branchements en eau.**

Il est proposé d'instaurer un tarif pour la vérification des branchements eau et assainissement lors de la vente d'une propriété sur le territoire communal. Cette vérification est effectuée par les services techniques de la commune.

**Approuvée à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h45.